



## COMPTE-RENDU DE LA CAPL D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES DU 7/07/2017

### Déroulement du mouvement :

Les collègues sont classés en fonction de l'ancienneté administrative, les collègues sortant de l'ENFIP étant interclassés en fonction d'une ancienneté administrative recalculée.

En cas d'égalité, il est fait usage du numéro d'ancienneté figurant dans AGORA pour départager les collègues qui demandent un même poste.

La CGT a demandé comme les années antérieures communication d'un état écrit et détaillé des affectations des agents ALD (à la disposition du directeur) autant que possible avant la CAPL. La direction a communiqué en séance et de manière orale les affectations ALD. Pour nous la compréhension du mouvement dans sa globalité nécessite la communication de l'affectation des ALD avant la CAP.

Nous avons relevé un nombre important de détachements (28 au total) particulièrement en direction, ce qui empêche de donner satisfaction à des collègues dans le cadre du mouvement national, les agents détachés étant toujours titulaires de leur poste. Pour nous la DDFIP devrait demander la création nette de postes supplémentaires afin de faire face à ses besoins et sans réduire les moyens des services extérieurs.

L'intervention des élus CGT a permis de corriger une erreur d'affectation, la règle de l'ancienneté n'ayant pas été respectée. Nous avons également évoqué un certain nombre de situations individuelles pour lesquelles une issue positive a pu être trouvée.

### Analyse des mouvements :

#### 921 Hauts-de-Seine Nord :

- 60 départs, 70 arrivées, 3 mouvements internes au département, 9 sorties d'école.

#### 922 Hauts-de-Seine Sud :

- 38 départs, 42 arrivées, 9 mouvements internes au département, 3 sorties d'école.

A l'issue du mouvement, après ALD et détachements, **20 postes restent vacants.**

**Les services de contrôle sont déficitaires de 25 postes sur l'ensemble du département dont 19 postes sur le sud du département.**

À noter l'existence de postes de cadres A non pourvus sur les SIP.

**Vote : Pour : parité administrative ; Contre : CGT et Solidaires.**

Les élus CGT ont voté contre pour marquer leur opposition aux suppressions d'emplois, à la non création d'emplois dans les services pourvus par détachement et à la situation globalement déficitaire.

**Les élus CGT Finances Publiques 92 : Brigitte COGNET, 15<sup>ème</sup> BDV Sèvres ; Jean -Vartan DEMERDIAN, PCE d'Issy-les-Moulineaux (titulaires) ; Philippe GEOFFRE, CFIP Montrouge (Suppléant) ; Karine LEPILEUR, PRD Vanves, expert.**